

COMMUNIQUÉ

DU MAIRE DE STAINS AZZÉDINE TAÏBI CONSEILLER DÉPARTEMENTAL

Stains, le 12 mai 2021

Le préfet interdit la mise à disposition d'équipements pour célébrer la fête de l'Aïd

Par mail en date du 6 mai, monsieur le préfet de Seine-Saint-Denis a fait savoir aux maires du département qu'à l'occasion de la célébration de la fête de l'Aïd El-Fitr aucune mise à disposition d'établissement recevant du public non destiné à l'exercice du culte, tels que les gymnases (ERP de type X) ou les salles polyvalentes (ERP de type L), ne sera autorisée. En complétant ultérieurement que cette règle vaut également pour les stades ou autres établissements de plein air.

A Stains, en lien avec les associations, nous avions convenu de mettre des terrains à disposition, comme nous avions pu le faire l'an dernier à l'occasion de l'Aïd El-Kébir. Cet espace permettait une bonne régulation des flux avec notamment des entrées et sorties différenciées, ainsi que suffisamment d'espace entre les fidèles.

En effet, les conditions d'accueil dans les différents lieux de culte ne permettront pas à l'ensemble des musulmans de s'y rendre, raison pour laquelle cette solution avait été décidée.

Je rappelle que l'ensemble des Stanois, quelles que soient leur convictions religieuses ou pas, font preuve d'une grande responsabilité durant cette crise sanitaire.

Je trouve donc cette décision arbitraire. Il aurait fallu concerter les Maires, et décider au cas par cas en fonction des solutions envisageables dans chacune des villes.

J'ai décidé d'adresser un courrier à Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur et des Cultes afin de lui faire part de mon incompréhension face à cette décision et du profond sentiment de tristesse et d'injustice ressenti par nos concitoyens de confession musulmane.

Azzédine TAÏBIMaire de Stains



CONTACT
Leila Jorioz-Hadj,
Directrice du cabinet du maire
leila.jorioz-hadj@stains.fr